

<b>CONVENTION</b>
-------------------

**Entre :**

L'Association Maison de l'Europe de Bordeaux-Aquitaine, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé 1 Place Jean Jaurès à BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Nicolas JEAN

**Et**

**La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB)** représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2012/.... en date du... , domicilié à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux

**PREAMBULE :****Article 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION :**

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et de plus particulièrement les modalités de versement de la subvention au titre de l'année 2012.

**Article 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION :**

Afin de soutenir la réalisation de ses missions d'information et de communication sur l'Europe et ses enjeux, la Communauté Urbaine de Bordeaux décide de verser à l'Association Maison de l'Europe de Bordeaux-Aquitaine (MEBA) une subvention de fonctionnement de 66 000 € au titre de l'année 2012 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 175 500 €

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

**Article 3 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION :**

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'Association s'interdit, en outre, de reverser de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

**Article 4 : MODALITES DE PAIEMENT :**

La Communauté Urbaine de Bordeaux versera la totalité de la subvention, soit 66 000 € après la signature de la convention par les 2 parties.

Par ailleurs, l'association s'engage à adresser à la Communauté Urbaine de Bordeaux au plus tard dans les 6 mois de la fin de l'exercice en cours, soit le 30 juin 2013, les documents suivants :

- les bilan, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes,
- le compte rendu financier de l'action conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (voir annexe 1),
- une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisées à cet effet,
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

**Article 5 : MODALITES FINANCIERES**

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable). »  
La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

**Article 6 : CONDITIONS DE RESILIATION :**

Les pièces justificatives exigées devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4. A défaut, la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition de la somme versée.

**Article 7 : CLAUSE DE PUBLICITE :**

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux et à faire figurer le logo de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les documents destinés au public.

**Article 8 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la seule année 2012. Elle prendra fin à la réception des documents mentionnés dans l'article 4.

**Article 9 – CONTENTIEUX**

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, le

**LE PRESIDENT DE  
L'ASSOCIATION**

**LE PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE  
DE BORDEAUX ,**

**N. JEAN**

**V. FELTESSE**

## ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

<b>CHARGES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>%</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>%</b>
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
60 Achat				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures							
61 Services extérieurs				74 Subventions			
Locations immobilières et mobilières				Etat			
Entretien et réparation				Région			
Assurance				Département			
Documentation				Cub			
Divers				Communes			
62 Autres services extérieurs				Organismes sociaux			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Fonds européens			
Publicité, publication				CNASEA (emplois aidés)			
Déplacements, missions				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Services bancaires, autres							
63 Impôts et taxes				75-Autres produits de gestion courante			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes				76 Produits financiers			
64-Charges de personnel							
Rémunération des personnels				78 Reports			
Charges sociales				Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Autres charges de personnel							
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							

<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
<i>86 Emplois des contributions volontaires en nature</i>				<i>87 Contributions volontaires en nature</i>			
<i>Secours en nature</i>				<i>Bénévolat</i>			
<i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>				<i>Prestations en nature</i>			
<i>Persomel bénévole</i>				<i>Dons en nature</i>			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

### **Annexe 1 au compte rendu financier**

**Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?**

**Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)**

### **Annexe 2 au compte rendu financier**

**Quelles ont été les actions entreprises ?**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Je soussigné(e),** (nom et prénom) ....

**représentant(e) légal(e) de l'association,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes**

**Fait, le :**   I  I  I  I  I  I  I  I  I        **à** .....

**Signature :**

	€	€	
622700 frais acte et cont			
623000 Publicité, publications, relations publiques	8 712,22 €	23 930,00 €	17 000,00 €
625100 Voyages et déplacements	1 747,14 €	5 000,00 €	5 000,00 €
625200 frais repas	2 170,09 €	4 000,00 €	4 000,00 €
625730 receptions	4 468,98 €	4 000,00 €	3 830,00 €
626100 Frais Postaux	41,48 €	50,00 €	50,00 €
626200 Frais télécommunications	4 649,72 €	6 000,00 €	6 000,00 €
626300 Internet et site web	418,60 €	3 000,00 €	2 000,00 €
627000 Services bancaires et assimilés	122,98 €	1 000,00 €	600,00 €
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	445,19 €	- €	- €
633300 Part. Formation	445,19 €		
<i>Salaires et traitements</i>	53 653,17 €	89 500,00 €	85 000,00 €
641100 Salaires	48 048,74 €	77 500,00 €	79 000,00 €
641200 Congés payés	4 047,30 €	- €	- €
641400 Indemnités et avantages divers (stagiaires)	1 557,13 €	12 000,00 €	6 000,00 €
<i>Charges sociales</i>	19 324,26 €	30 000,00 €	31 000,00 €
645100 Cotisations à l'URSSAF	12 070,82 €	30 000,00 €	31 000,00 €
645200 Cotisations prevoyance			
645300 Cotisations aux caisses de retraites	3 687,07 €		
645400 Cotisations aux ASSEDIC	2 129,13 €		
645800 PROVISIONS CHARGES SUR CP	1 369,91 €		
647000 Cotisation Médecine du travail	67,33 €		
<i>Autres charges de personnel</i>	280,00 €	420,00 €	1 420,00 €
Chèques déjeuner			1 000,00 €
648200 CHEQUES CADEAUX	280,00 €	420,00 €	420,00 €
<i>Autres charges</i>	3,15 €	- €	- €
658000 Autres charges de gestion courante	3,15 €		
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>		2 000,00 €	2 000,00 €
autres charges et imprévus		2 000,00 €	2 000,00 €
<i>Sur opérations de gestion</i>			
<i>Sur opérations en capital</i>			
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>			
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III)</b>	<b>114 914,55 €</b>	<b>186 500,00 €</b>	<b>175 500,00 €</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>54 561,75 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

	2010	2011	2012
<b>I : PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>	<b>5 551,45 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
<i>Ventes de marchandises</i>			
<i>Production vendue de biens</i>			
<i>Prestations de services</i>	5 551,45 €	11 000,00 €	13 000,00 €
708000 Produits des activités annexes	5 551,45 €	11 000,00 €	13 000,00 €
<b>II : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>	<b>163 796,74 €</b>	<b>175 500,00 €</b>	<b>162 500,00 €</b>
<i>Subventions d'exploitation</i>	157 000,00 €	157 000,00 €	157 000,00 €
741100 Mairie de Bordeaux	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €
741200 Communauté Urbaine de Bordeaux	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €
741300 Conseil Régional d'Aquitaine	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
<i>Cotisations</i>	1 350,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
756000 Cotisations des adhérents	1 350,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
<i>Autres produits</i>	- €	- €	- €
757000 Dons	- €	- €	- €
<i>Transfert de charges (emplois aidés)</i>	5 446,74 €	17 000,00 €	4 000,00 €
791100 ASP	5 446,74 €	17 000,00 €	4 000,00 €
<b>III : PRODUITS FINANCIERS:</b>	<b>43,89 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	43,89 €	- €	- €
764000 PRODUITS FINANCIERS	43,89 €	- €	- €
<b>IV : PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>	<b>84,22 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<i>Sur opérations de gestion</i>	84,22 €	- €	- €
771000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	84,22 €	- €	- €
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>	<b>169 476,30 €</b>	<b>186 500,00 €</b>	<b>175 500,00 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>	<b>114 914,55 €</b>	<b>184 500,00 €</b>	<b>173 500,00 €</b>
<i>Achats de marchandises et de matières premières</i>	474,38 €	- €	- €
607000 Achats de marchandises 474,38 8,54 474 N/S	474,38 €		
<i>Autres achats non stockés</i>	5 182,16 €	3 000,00 €	3 000,00 €
606300 FOUR.ATEL.PET.MAT.O	1 495,18 €	2 000,00 €	2 000,00 €
606400 FOURN.BUR.INFORMATIQUE	3 686,98 €	1 000,00 €	1 000,00 €
<i>Services extérieurs</i>	7 270,93 €	8 000,00 €	8 000,00 €
611000 Sous-traitance générale	4 191,28 €	1 500,00 €	1 500,00 €
613000 Locations	200,00 €	200,00 €	200,00 €
615000 Entretien et réparations	26,38 €	- €	
615700 nettoyage	1 836,39 €	3 200,00 €	3 200,00 €
616000 Primes d'assurance	1 016,88 €	1 100,00 €	1 100,00 €
618000 Formation		2 000,00 €	2 000,00 €
<i>Autres services extérieurs</i>	28 281,31 €	53 580,00 €	45 080,00 €
622610 HONOR. CAC	3 229,20 €	3 300,00 €	3 300,00 €
622620 HONOR. EXPERT COMPTAB	2 720,90 €	3 300,00 €	3 300,00 €